Lundi 4 et Mardi 5 Avril 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 4 avril.

[illegible] *Courant* annonce que, demain 5 de ce [illegible] quatre heures de l'après-midi, S. M. le roi fera, [illegible] du *Noordeinde*, l'échange des anneaux entre [illegible] Madame la princesse Sophie des Pays-Bas et [illegible] grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eise[nach] [illegible] cérémonie aura lieu en présence de S. M. la [reine], [illegible] membres de la famille royale, des mi[nistres du] roi, des dignitaires de la cour et des membres de [illegible] [illegible]. Le soir, Leurs Majestés et les hauts fiancés [recevront] les félicitations du corps diplomatique à 8 [heures], des personnes présentées à Leurs Majestés, les [messieurs] à huit heures et demie et les dames à 9 heures [un] quart. Les dames seront en manteau de cour et [les messieurs] en costume de cérémonie.

L'Arrêté du 31 mars 1842.

[En com]parant à l'ancienne organisation du Conseil des [ministres] celle que, sur la proposition du chef du départe[ment de] la justice, le Roi vient d'arrêter tout récemment, [il est im]possible de ne pas reconnaître, que l'organisation [nouvelle], tout en laissant intacte la prérogative royale, ne [soit] un progrès réel dans la voie constitutionnelle où [le gouver]nement semble vouloir continuer à marcher avec [franchise]. [L'arrêt]é du 19 septembre 1823, rapporté par celui du 31 [mars], étant peu connu, nous rendrons sans doute [service à] nos lecteurs en indiquant succinctement les [points les] plus notables dans lesquels ce dernier arrêté [diffère de] l'autre.

[La pr]emière et remarquable disposition de la nouvelle [organisation] est celle qui ne donne plus entrée au Conseil au [vice-pré]sident du Conseil-d'Etat, lequel était même, en [vertu de] l'arrêté de 1823, président permanent du Con[seil des] ministres. On sait que tous les projets de loi et la [plupart] des autres mesures gouvernementales doivent [être sou]mis à l'avis du Conseil-d'Etat. Attribuer ainsi le [droit de] régler et diriger les délibérations aussi bien de ce [corps] que du Conseil des Ministres, à un seul et même fonc[tionnaire] (1) était donc peu compatible avec la nature de [notre gou]vernement. La part d'influence que le vice-pré[sident] du Conseil-d'Etat pouvait facilement acquérir par [la] marche des affaires, était un inconvénient qui avait [depuis] long-temps frappé tous les bons esprits.

[Cette] influence qui pouvait dégénérer à la longue, en [une pré]pondérance fâcheuse et pour le trône et pour le [pays, ét]ait, d'ailleurs, une anomalie de plus, sous le ré[gime du] principe de la responsabilité des ministres.

[Pour q]ue les chefs des départemens ministériels puis[sent as]sumer dans toute son étendue cette responsabilité [de leurs] actes, il faut nécessairement qu'ils jouissent de la [plus enti]ère liberté d'action, de la plus complète indépen[dance] dans tout ce qui concerne la préparation des me[sures qu']ils se proposent de soumettre au souverain à leurs [risques] et périls. Or, cette liberté d'action est incomplète, du [moment] qu'un haut fonctionnaire, que nulle responsabilité [n'atteint] jamais, participe aux délibérations préalables de [ceux qui] doivent répondre, encore ailleurs qu'au pied du [trône, d]es conséquences de leurs actes. Il est bien naturel, [que ces] conséquences soient considérées souvent d'un tout [autre œil] par celui qu'elles ne sauraient atteindre que par [ceux qui] peuvent en être les victimes. C'est donc un retour [aux bo]ns principes de gouvernement constitutionnel, [que de n']admettre au conseil des ministres que les chefs [des] départemens d'administration générale. Toutefois [le roi s'est] réservé, comme de juste, la faculté d'accorder, [extraordinai]rement et pour un cas spécial, droit de séance à [un ou pl]usieurs ministres d'Etat sans portefeuille, qui ne [pourront] cependant, occuper jamais le fauteuil de la [présidence].

[A moins] que le Roi en ait disposé autrement, le [Conseil] sera présidé alternativement, pendant un mois, [par les] ministres, membres ordinaires du Conseil.

[Cette pré]sidence successive de tous les ministres, est le [moyen le] plus efficace pour maintenir l'union et l'égalité [qui] doivent constamment régner dans un Conseil [de ministres].

[Le second] point capital que l'on remarque dans l'arrêté [du 31 mars] dernier, est celui de la fin de l'article 13, qui [veut que le] rapport au roi par lequel on rend compte des [délibérations] et des différentes opinions émises, soit lu et ap[prouvé par] tout le conseil ou, du moins, en cas d'ur[gence, par] le président, qui signera toujours ce rapport. [L'arrêté de] 1823 abandonnait au seul ministre que la chose [concernait] la rédaction du rapport, sans qu'il fût tenu de [le communi]quer à ses collègues. Il est évident que la dis[position] actuelle tend bien davantage à assurer l'unité des vues et à conserver l'harmonie des principes parmi les membres du conseil.

Il faut remarquer en troisième lieu, que l'article qui définit les affaires sur lesquelles le Conseil des Ministres aura à délibérer, se distingue de la disposition analogue de l'arrêté de 1823, en ce que cette dernière n'énumérait pas parmi ces affaires, ainsi que le fait l'arrêté actuel, (voir l'Art. 16) *les objets et* [illegible] *importans et d'un intérêt général*. [illegible]

Il est facile de comprendre toute la portée de cette latitude, par rapport à la sphère d'action du Conseil des Ministres.

Enfin, un quatrième point et qui n'est certes pas un des moins essentiels parmi les dispositions nouvelles, se trouve à la fin de l'article 16. En vertu de ce paragraphe, tout ministre aura la faculté d'exercer un droit de contrôle sur ses collègues, dont aucun ne pourra plus désormais sous-traire un acte quelconque d'intérêt public, à la délibération commune du Conseil, ni obéir à des influences qui seraient en désaccord avec les règles et le système que ce Conseil croira devoir prendre pour base de sa politique.

Le même jour où l'arrêté sur la nouvelle organisation du Conseil a été pris, le Roi a accordé au baron de Pelichy de Lichtervelde, directeur-général pour les affaires du culte catholique, le rang de ministre. Or, on a vu plus haut que les ministres seuls ont droit de présidence. L'étranger, aussi bien que la Hollande, ne manquera pas d'observer ainsi, que cette haute faveur est non-seulement un témoignage de satisfaction royale, pour les longs et fidèles services d'un digne fonctionnaire, mais qu'elle atteste surtout la volonté du souverain, que les intérêts de tous ses sujets, sans distinction aucune, soient également représentés et défendus auprès du gouvernement de l'Etat.

LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange ont fait remettre une superbe montre en or, comme témoignage de leur haute satisfaction à M. Danckler, fils, première Clarinette du Théâtre Royal-Français, et qui a eu cet hiver l'honneur de diriger à plusieurs reprises [illegible] soirées de LL. AA. RR.

Le *Leydsche Courant* nous apprend que, samedi dernier, S. A. R. le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar, accompagné de LL. AA. RR. les princes Alexandre et Henri des Pays-Bas, a honoré la ville de Leyde d'une visite. LL. AA. RR. sont descendues à la maison de M. von Siebold où elles ont passé quelques heures à examiner le muséum de raretés japonaises de ce savant, puis les princes sont retournés à La Haye. S. A. R. le grand-duc héréditaire, dans son entretien avec M. von Siebold, a fait preuve de beaucoup de connaissances et du plus vif désir d'en acquérir de nouvelles; il a écouté avec le plus grand intérêt les renseignemens qui lui ont été donnés par ce savant sur la géographie et la statistique et sur l'état actuel des arts et des sciences, au Japon.

S. Exc. le ministre de la justice a fait publier un avis portant qu'il donnera audience, hebdomadairement le mardi à midi, à l'hôtel de son département, rue dite *Lange Poten* en cette résidence.

On écrit de Tilbourg, au *Handelsblad*, que Monseigneur Zwysen sera sacré évêque *in partibus*, dimanche 17 de ce mois, dans l'église paroissiale dite *het Heycke* de ladite ville. Ce sacre sera entouré d'une grande solennité.

— Le navire *de 3 Gebroeders*, capitaine J. C. Aikes, en destination de Surinam pour Amsterdam, ayant échoué près d'Egmond, a été mis en pièces, dans la nuit du 31 mars. On a sauvé 69 balles du coton qui composait son chargement et elles ont été transportées au Nieuwe Diep.

— On mande de Rotterdam que, dans l'après-midi du 31 mars, un pyroscaphe d'un nouveau modèle, mû par une seule roue à l'arrière et venant de Linges, a talonné à deux reprise. dans le *Noord* dont le timonnier ne connaissait pas bien les passes. Le temps était affreux et les passagers, après une nuit d'anxiétés, ont été mis à terre à l'endroit dit *het Huis ten Donck*.

— Ces jours derniers, on a ramassé sur la plage de *Wyk*, une bouteille contenant deux lettres, non scellées, écrites, le 2 mars, par le capitaine Thomson, du navire *Blair Adam*. Le capitaine, dans ces lettres, informe ses parens de Perth, que son équipage l'avait menacé, pendant la journée, de l'assassiner ou de le jeter par-dessus le bord.

— Le 31 mars dernier, est mort à Franeker, à l'âge de 84 ans, M. J. W. de Crane, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, ancien professeur et membre du conseil de ladite ville. Il est généralement regretté à cause de ses excellentes qualités publiques et privées. Il a beaucoup écrit et, l'année dernière encore, il a publié des données biographiques très-intéressantes dans un recueil périodique.

Nous voyons dans le *Bredasche Courant* que S. M. le roi a accordé un subside de 10,000 florins à la communauté réformée de Heinkenszand pour la construction d'une église, l'ancienne menaçant ruine. Ce subside est imputé sur le fonds des dépenses imprévues du budget de l'état.

Voici le relevé du produit du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem, pendant le mois de mars dernier :

Station.	Nombre de voyageurs.	Produit pour les voyag. et les marchand.
Amsterdam.	7,878	fl. 3,744 75
Harlem.	7,775	3,766 12 1/2
Pris à mi-chemin	506	
	16,159	fl. 7,510 87 1/2
Montant du relevé précéd.	25,423	11,991 92 1/2
Total général.	41,582	fl. 19,502 80

Le 26 mars dernier, on aperçut, de la jetée de Stavoren, un navire, échoué du côté de Workum, sur lequel déferlaient les vagues en fureur et dont on ne voyait que le mât et les extrémités de l'avant et de l'arrière. On avait signalé ce sinistre dès la pointe du jour et l'on croyait le bâtiment abandonné de son équipage, lorsque, vers huit heures, on découvrit, à la longue vue sur le bout-dehors, un homme qui faisait des signes de détresse. Aussitôt, on prit toutes les mesures possibles pour sauver les naufragés; huit braves marins se dévouèrent et dans deux frêles embarcations ils affrontèrent les flots en courroux et parvinrent à accoster le navire échoué qui fut reconnu être le coche d'eau de Workum. Les naufragés, au nombre de quatre, le patron et son fils ainsi que le domestique et la femme, s'étaient réfugiés à l'extrémité de l'arrière sur un espace de quelques pieds que les flots allaient envahir, dans le moment où le navire fut accosté par leurs sauveurs. Il est juste d'enregistrer les noms de ces entrépides marins; ce sont les frères Heye et Anne Corneille Wyngaarden, Wiebe Okkes de Boer, Hille Corneille Duif, Rudolphe Lolkes Bakker, Beuwke Jappes, Titte Harmens Paauw et Fekke Wiegerts Amsterdam.

On lit dans le *Journal du Limbourg* :

En annonçant que le nouveau propriétaire des ruines de Fauquemont avait ordonné de faire des fouilles dans les décombres de cette forteresse historique, nous ne nous attendions pas à en connaître si tôt les résultats. Ils consistent dans la découverte du tombeau de Renaud de Fauquemont.

Nous avons eu occasion de voir la belle Lithographie que vient d'éditer M. Aimé van den Branden de Gand, et représentant Guillaume Ier (le Taciturne) intercédant, devant Hembyze, pour les catholiques captifs de Gand, d'après le tableau de feu le célèbre peintre Van Brée d'Anvers.

Cette planche, dont le dessin a été confié au crayon de M. Pinoy de Gand, est un véritable chef-d'œuvre, tant sous le rapport de la correction du dessin que sous celui de l'exécution lithographique.

Nous apprenons que M. Aimé van den Branden a eu l'honneur d'être admis en audience particulière auprès de S. M. le roi, qui a daigné accepter l'hommage d'un exemplaire et qui a manifesté à M. van den Branden toute sa satisfaction pour la fidèle reproduction du tableau, et la beauté de cet ouvrage.

Nous apprenons que le célèbre violiniste [illegible], dont le *Handelsblad* enregistre des brillans succès obtenus à Amsterdam, donnera, mercredi prochain au local *Diligentia* en cette résidence, un seul et unique concert, ce virtuose devant partir immédiatement pour la Suède.

Par ordonnance de la Chambre du Conseil de la Cour provinciale de justice du Limbourg, les nommés Gustave Rissé, Frédéric Weiké et Guillaume-Frédéric Suhle, lithographes ont été renvoyés devant la Cour du chef de fabrication de faux billets du trésor prussien, de 5 et de 15 thalers, ayant cours légal en Prusse.

— Voici, d'un autre côté, ce qu'on écrit de Francfort, le 27 mars :

« Depuis long-temps l'attention de la police était portée sur la fabrication de faux billets du trésor prussien. On est enfin parvenu à en découvrir la source; c'était à [illegible] près d'ici, où l'on a arrêté deux lithographes chez lesquels on a trouvé un grand nombre de ces billets ainsi que les pierres qui servaient à la fabrication. Un fabricant de chocolat a également été arrêté pour complicité.

Nous extrayons de la *Revue des Deux Mondes* l'article suivant sur la monarchie des Afghans :

Les provinces au-delà de l'Indus qui composaient naguère la monarchie des Afghans ont pris une si grande part d'importance dans la politique anglaise, qu'il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les événemens qui se sont accomplis dans cette partie de l'Asie depuis les trente dernières années et sur la vie des hommes qui y ont joué les premiers rôles. Nous ne remonterons pas au-delà du commencement [illegible] il est déjà peu facile de jeter une [illegible] contemporaine de ces pays perdus [illegible] révolutions très-précipitées et très-confuses qui ont amené le démembrement de la monarchie fondée par Ahmed-Shah en 1747. De tous les hommes remarquables qui ont [illegible] depuis trente ans dans les annales de l'Afghanistan, il n'y en a pas un seul qui soit mort de mort naturelle. La monarchie elle-même n'a pas vécu quatre-vingts ans. [illegible] des Afghans plus vieux qu'elle, et quand Burnes visita Caboul en 1832, il y vit un homme de cent quatorze ans qui avait vu naître et mourir la domination des Douranis.

---

(1) [La loi] fondamentale porte : « [Le roi pré]side le Conseil-d'Etat; il nomme, s'il le juge convenable, [un conseiller] d'état vice-président. »

Timour, fils d'Ahmed, mourut, comme nous l'avons dit, en 1793. A sa mort, la monarchie afghane se composait des principautés de Cachemir, de Peschawer, de Candahar, de Caboul et de Hérat. Les Douranis avaient en outre un droit de suzeraineté sur les Emirs du Sindy, qui leur payaient tribut. Dans les guerres civiles qui suivirent la mort de Timour, le Cachemir, le plus riche joyau de la couronne des Douranis, tomba entre les mains de Runjet-Singh, roi de Lahore; Peschawer fut érigé en principauté séparée sous la suzeraineté de Runjet-Singh, qui lui imposa un tribut; Hérat, Candahar et Caboul furent également démembrés de la monarchie et formèrent des états indépendans, sous des chefs différens. La principauté de Hérat était, comme nous l'avons dit, la seule qui fût restée en la possession de l'ancienne famille royale, avant que les Anglais eussent rétabli sur le trône de Caboul un des fils de Timour, Shah-Soudja.

Timour laissa quatre fils, du moins l'histoire n'en connaît pas d'autres; ce qui ne prouve rien, car le chef de Peschawer, quand Burnes passa par sa cour, avait eu déjà soixante enfans, et il ne put jamais dire au voyageur anglais le nombre exact de ceux qui vivaient encore. Les descendans connus de Timour étaient Zehman, Mahmoud, Eyoub et Soudja. De ces quatre frères, le premier, Zehman-Shah, détrôné et aveuglé par son frère Mahmoud, est retiré à Loudiana, où il vit d'une pension du gouvernement anglais. Il est devenu, dit Burnes, extrêmement dévot, et passe tout son temps à écouter la lecture du Coran. Mahmoud, après avoir régné quelques années, détrôné par la famille des Barukzis, est mort en 1829, à Hérat, qu'il a laissé à son fils Kamram. Eyoub, qui lui avait succédé un instant, s'est réfugié, pendant les guerres civiles, à la cour de Lahore, et a depuis complètement disparu de la scène. Nous retrouverons trop souvent le nom du quatrième fils de Timour, Shah-Soudja, pour qu'il soit nécessaire de le rappeler ici.

Les Afghans sont constitués féodalement, et partagés en tribus qui ressemblent beaucoup aux anciens clans d'Ecosse. Deux grandes tribus apparaissent au premier rang dans les guerres civiles de l'Afghanistan, celle des Douranis, et celle des Barukzis. La famille royale des Sudozis ou descendans d'Ahmed-Shah est de la tribu des Douranis; Dost-Mohammed, auquel les Anglais ont enlevé le trône de Caboul, est de la tribu des Barukzis. Burnes dit que la tribu des Sudozis était peu nombreuse, et qu'elle ne maintenait sa domination qu'avec l'aide de tribus alliées. Le chef des Barukzis, Hajji-Djamal, avait beaucoup contribué à fonder la monarchie d'Ahmed-Shah. Cette maison puissante était composée d'environ 60,000 familles, et pouvait mettre sur pied 30,000 cavaliers (1).

L'histoire des Barukzis a des momens héroïques. La révolution dynastique qui leur livra les débris de la monarchie afghane a des traits frappans de ressemblance avec des passages de nos propres annales. C'est, dans de moindres proportions, l'histoire de la chute des Mérovingiens et de l'avénement des Carlovingiens. Les fils de Timour représentent très-exactement les rois fainéans; ils règnent et ne gouvernent pas; ils s'endorment dans leur palais et laissent toute l'autorité aux mains des Vizirs Barukzis. Pendant long-temps, les Barukzis « ont fait des rois et n'ont pas voulu l'être; » ils rappelaient tour à tour de l'exil les princes Sudozis, les mettaient sur un trône purement allégorique, et les renversaient avec la même facilité qu'ils les avaient élevés.

L'homme illustre des Barukzis, celui qui fait la plus grande figure dans leur histoire, c'est Feth-Khan, qui avait embrassé la cause de Mahmoud contre ses trois frères. Il était petit-fils de Hadji-Djamal, qui avait aidé Ahmed à fonder la monarchie des Douranis. Ce fut lui qui battit en 1809 Shah Soudja, et renversa du trône ce prince destiné à de si étranges vicissitudes. La bataille eut lieu dans la plaine de Simla, près de Gundamuk. Soudja avait une armée dix fois plus nombreuse que celle de son adversaire, et il se croyait si sûr de la victoire, qu'il avait apporté avec lui ses joyaux et ses richesses, qui tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le roi détrôné erra pendant long-temps de province en province jusqu'au moment où il se réfugia chez les Anglais.

Feth-Khan mit Mahmoud sur le trône et régna sous son nom. Il rendit un instant tout son lustre à la monarchie afghane, reprit Cachemir, qui était resté au pouvoir du visir de Soudja, força les Emirs du Sindy à payer leur ancien tribut, et repoussa les attaques des Persans contre Hérat. Le Visir, véritable *maire du palais*, dirigeait toutes les affaires du royaume pendant que Mahmoud passait sa vie dans son harem. C'était bien le temps,

. . . . Cet heureux temps
Où les rois s'honoraient du nom de fainéans
. . . .
Laissaient leur sceptre aux mains ou d'un maire ou d'un comte;
Aucun soin n'approchait de leur paisible cour,
On reposait la nuit, on dormait tout le jour;
Seulement au printemps, quand Flore dans les plaines
Faisait taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre boeufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans *Caboul* le monarque indolent.

Le chef puissant des Barukzis avait dix-huit frères, tous dévoués, tous énergiquement trempés. Dost-Mohammed, qui fut depuis roi de Caboul, était de cette vaillante légion. Quand le Vizir eut, en 1811, une entrevue avec Runjet Singh, il y parut avec ses dix-huit frères. Quelques-uns d'entr'eux lui conseillaient fortement de massacrer le roi de Lahore pendant la conférence; mais Feth-Khan avait alors besoin des Seiks pour reconquérir Cachemir, et il s'opposa à ce projet déceptif. Exerçant véritablement la souveraineté, il partagea entre ses frères les gouvernemens des provinces, et la famille des Barukzis se trouva ainsi la maîtresse des destinées de l'Afghanistan.

Ce fut alors que le fils de Mahmoud, Kamran, résolut de délivrer son père de la tutelle de son trop puissant vassal. Il fit saisir Feth-Khan et lui fit crever les yeux. Aussitôt les dix-huit frères Barukzis levèrent l'étendard de la révolte.

« La tragédie qui termina la vie de Feth-Ali Barukzi, dit Burnes, est peut-être sans égale dans les temps modernes. Aveuglé et enchaîné, il fut amené à la cour de Mahmoud. Le roi lui reprocha ses crimes et lui enjoignit d'user de son ascendant pour faire rentrer ses frères dans le devoir. Feth-Khan répondit avec calme et courage qu'il n'était plus qu'un pauvre aveugle et ne se mêlait plus des affaires d'état. Mahmoud, irrité, donna le signal de sa mort, et cet infortuné fut impitoyablement coupé en morceaux par les nobles de la cour: ils firent par lui abattre la tête. Feth-Khan endura ce tourment affreux sans pousser un soupir; il tendait ses membres à ces monstres altérés de sang, et il montra la même indifférence tranquille, le même mépris, la même insouciance pour sa propre vie, qu'il avait si souvent témoignés pour la vie des autres. Les restes sanglans de ce malheureux furent réunis dans une toile et envoyés à Ghizni, où ils reçurent la sépulture (1). »

Cet acte sanguinaire, qui rappelle l'assassinat du duc de Guise, fut commis en 1818. Mahmoud n'osa pas même attendre la vengeance des Barukzis; il s'enfuit précipitamment à Hérat. Il conserva le titre de roi, mais il devint le vassal de la Perse, et il mourut en 1829, laissant la principauté de Hérat à son fils Kamram, qui la possède encore aujourd'hui.

Le gouverneur du Cachemir, Mohammed Azim-Khan, se trouva l'aîné et devint le chef des Barukzis, mais il ne voulut point, ou n'osa point, prendre la couronne. Il paraît que la race royale conservait encore un certain prestige. Le capitaine Wade, résident anglais de Loudiana, écrivait quelques années plus tard au gouvernement de l'Inde: « L'esprit de clan est très-fort dans le Caboul, et la famille Sudozie a gardé une part considérable dans les affections de la tribu des Douranis, que les Barukzis n'ont pu parvenir à se concilier. » On doit croire que ces observations étaient justes, puisque Mohammed Azim, maître de la monarchie, prit le parti de rappeler Soudja de son exil et de lui offrir le trône. Soudja se hâta d'accourir à Peschawer, mais ce bizarre monarque n'avait pu, dans toutes les vicissitudes de sa vie, perdre la passion de l'étiquette. Il offensa grièvement un Barukzi qui avait eu l'indiscrétion de se servir devant lui d'un palanquin, et souleva de nouveau toute la famille avant d'avoir repris possession de son trône.

Alors un autre fils de Timour, Eyoub, se rendit au camp des Barukzis et sollicita humblement la couronne qui venait d'être offerte à son frère. Mohammed Azim régna sous son nom comme Feth-Khan avait régné sous le nom de Mahmoud. Mais, pendant ces troubles civils, le « lion du Pandjab, » Runjet Singh, s'était jeté sur le Cachemir. En 1822, il traversa l'Indus et vint livrer à Nouchéro une bataille sanglante qui assura pour toujours sa domination sur la rive orientale de l'Indus et sur Peschawer, qui depuis cette époque lui paya un tribut. C'était non-seulement une guerre de territoire, mais aussi une guerre de religion. On sait que les Seiks formaient une secte fondée, vers le milieu du XVe siècle, sur des dogmes réformés du brahmanisme. Les Afghans, de leur côté, étaient de la religion musulmane, et ils combattaient les Seiks au nom de leur prophète comme au nom de leur indépendance.

Azim-Khan et ses frères n'avaient pu prendre part au combat. La rivière de Caboul les séparait du champ de bataille, et ils assistèrent sans coup férir à la défaite de la moitié de leur armée. L'aîné des Barukzis en mourut de chagrin, et sa mort rompit le lien qui avait fait jusqu'alors la force de sa famille. Ceux des dix-neuf frères qui vivaient encore se firent des guerres sanglantes; ils s'emparèrent du fils de Mohammed-Azim, et forcèrent sa mère de leur livrer ses trésors en la menaçant de la faire sauter à la bouche d'un canon. L'un d'eux se déclara indépendant à Candahar, un autre à Peschawer, Dost-Mohammed à Caboul. Eyoub se sauva à Lahore, et la monarchie douranie disparut au milieu de cette tempête.

Les Barukzis, en se divisant, emportèrent chacun un lambeau du royaume des Afghans. Sultan-Mohammed devint chef de Peschawer, sous la protection du roi de Lahore. Burnes le visita dans sa ville en 1832 (2). « Ce chef, dit-il, n'est point un Afghan illettré, tel que je le supposais; c'est un homme de bonne compagnie, bien élevé et instruit, dont les manières affables ont produit sur mon esprit une impression durable. » « ..... Le chef de Peschawar, dit-il ailleurs, et sa famille vivent au jour le jour, comme font les Afghans; il est généreux de ce qu'il possède, et n'a point de trésor. On m'a assuré que sans cette libéralité, qui ressemble à de la prodigalité, les chefs ne pourraient se maintenir au pouvoir; celui de Peschawer a rallié autour de lui quelques-uns des capitaines Douranis qui ont part à sa magnificence. »

La faiblesse du chef de Peschawer le mettait à la discrétion du roi de Lahore, dont il était tout-à-fait le vassal. Si Rundjet-Singh n'occupait pas cette province, c'est qu'il n'aurait pu le faire sans y entretenir une garnison de Musulmans. Dost-Mohammed, Khan de Caboul, avait toujours eu le projet d'enlever cette ancienne possession des Afghans à la suzeraineté des infidèles, et son grand grief contre les Anglais, celui qui le jeta dans les bras de la Russie, c'est que le gouvernement de l'Inde protégeait son allié de Lahore contre toutes ses tentatives.

Un autre Barukzi, Kirdil-Khan, s'était déclaré indépendant à Candahar, et, en mourant, avait laissé cette principauté à son fils, Cohandil-Khan. Le chef de Candahar, comme celui de Peschawer, était l'ennemi du chef de Caboul, mais tous trois étaient prêts à s'unir contre le chef de Hérat, Kamram, seul descendant régnant des Sudozis, de même que contre toute invasion étrangère. Dost-Mohammed reçut un jour de son frère de Candahar l'avis qu'un ambassadeur persan était venu le menacer. Le chef de Caboul lui répondit: « Quand les Perses s'avanceront, mande-le-moi; et de même que je suis aujourd'hui ton ennemi, je serai alors ton ami. » Quand l'armée anglaise envahit l'Afghanistan en 1839, les frères ennemis se réconcilièrent et tombèrent ensemble.

Ils se réunirent aussi contre Shah Soudja. Toutes les inimitiés de famille disparaissaient quand il fallait combattre l'ennemi de la tribu. Le roi de Lahore lançait de temps en temps les Sudozis contre les Barukzis. En 1833, l'aventureux Soudja fit une nouvelle tentative pour reconquérir son royaume, avec ses propres ressources et avec le secours des Seiks, car, à cette époque, les Anglais ne voulaient pas se mêler de ses affaires. Il parvint à lever une assez forte armée, partit de Loudiana au mois de janvier, passa l'Indus au mois de mai, et prit possession de Chikarpour, qui était aux Emirs du Sindy. Il marcha ensuite sur Candahar, battit l'armée des Barukzis et mit le siége devant la ville royale. Dost-Mohammed désespérait tellement de la partie, qu'il offrit aux Anglais de reconnaître leur suzeraineté, mais le gouvernement de l'Inde lui refusa toute intervention, comme il l'avait déjà refusée à Soudja (3). On dit que le Barukzi délibéra un instant s'il ne se soumettrait pas à son ancien souverain, mais il craignit sa vengeance, et se détermina à tenter jusqu'au bout la fortune des armes. Il réunit tous ses frères, marcha avec eux sur l'armée de Soudja, et, le 29 juin 1834, défit complètement le Sudozzi, qui s'enfuit de nouveau sans couronne et sans armée jusqu'à Loudiana.

Après cette victoire inespérée, le Dost resta en paisible possession de Caboul. Jusqu'alors il ne s'était maintenu qu'à force de politique, et même en s'appuyant sur des élémens étrangers à la nationalité afghane. Depuis la conquête de Nadir, il s'é[...] dans Caboul et aux environs, une colonie de Pers[...] aussi Kouzilbashis, qui exerçaient une influence puis[...] les affaires de l'Afghanistan. Burnes, dans la relat[...] grand voyage, porte leur nombre à douze mille fam[...] des relations plus récentes ne l'évaluent qu'à quatre [...] habitaient un quartier séparé dans Caboul, et l'esprit [illegible] les rendait très-influens dans les nombr[...] volutions du pays. Dost-Mohammed était un Barukz[...] mère était persane; il tenait donc aux nations, et [...] long-temps il avait employé toutes les ressources d[...] tique à se concilier la colonie des Persans. Il savait le[...] et protégeait leurs priviléges, et dans les commence[...] sa fortune, il dut son trône à l'appui d'un des pl[...] chefs persans, Mohammed-Khan-Byat. Cependant, il [...] un obstacle à la politique à double tranchant de l'[...] Barukzi, et cet obstacle était dans la diversité des c[...] religieuses. Les Persans sont *shiites*, les Afghans sont [...] On sait que Mahomet ne laissa qu'une fille, Fati[...] épousa son premier disciple Ali. Après la mort du [...] les chefs arabes lui donnèrent pour successeur Aboube[...] prit le titre de Calife. Ali protesta contre cette élection, [...] en 655, il devint quatrième Calife, les Musulmans se di[...] en deux sectes. Les shiites sont ceux qui regardent Ali c[...] successeur immédiat du prophète, et les trois premi[...] comme des usurpateurs; les sunites sont ceux qui reco[...] l'ordre de succession historique. Après sa victoire sur [...] Dost-Mohammed se crut assez fort pour se passer des [...] dont l'influence excitait la jalousie des Afghans. Il pri[...] d'Emir qui a, dit-on, une signification religieuse su[...] s'aliéna toute la colonie persane. Les shiites, alarmés, se [...] blèrent dans Caboul et se fortifièrent dans leur quartier. [...] fois ils ne prirent pas les armes et ils sont restés depuis [...] la défensive. Burnes, dans sa dernière mission, écr[...] gouvernement de l'Inde: « Bien que leur influence [...] (des Persans) soit considérablement diminuée, cependa[...] puissance s'est accrue d'un autre côté, car tous les homm[...] certain rang ont des Persans pour secrétaires, et toute[...] respondances, domestiques ou étrangères, sont en[...] mains, ce qui les rend très-dangereux (4). » Kamran, S[...] Hérat, n'avait pu s'affranchir de cette domination inco[...] qu'en chassant de sa principauté tous les shiites de race [...]

Burnes, après avoir été à Londres porter les fruit[...] grand voyage à travers l'Asie, était revenu dans l'Inde [...] de 1835. Il fut immédiatement remis en activité et envo[...] le Sindy. « Je suis destiné, écrivait-il, à vivre toute m[...] vagabond; mais cela est de mon goût, et je suis tout disp[...] Le gouvernement de l'Inde lui confia bientôt une missi[...] importante dans le Caboul, auprès de Dost-Mohamme[...] avec lui le lieutenant Wood, qui a publié une relatio[...] voyage (6), deux autres Anglais et deux étudians pa[...] quittèrent Bombay le 28 novembre 1836.

Il paraît que l'objet de la mission était d'abord purem[...] mercial; le gouvernement de l'Inde ne songeait alors à [...] intervention militaire. Burnes devait prendre par le Punj[...] Cachemir pour gagner Lahore, faire, s'il était possib[...] traité de commerce avec le Dost, négocier des arran[...] semblables avec les chefs de Candahar et ceux des provin[...] cidentales, chercher à ouvrir un débouché commercial [...] la mer par le Beloutchistan et Khelat, et revenir par le[...] Mais à peine avait-il gagné le bas Sindy, que des év[...] inattendus changèrent la nature de sa mission. Une ar[...] sane s'avançait sur Hérat et éveillait les inquiétudes du [...] nement de l'Inde, pendant que sur une autre frontière [...] boul il se passait un autre drame qui devait avoir les plus [...] des conséquences.

(La suite à un prochain num[...]

Nous extrayons du *Journal des Débats*, ce qui su[...]

Nous reproduisons, d'après le *Times* du 30 mars, une [...] nication adressée par lord Aberdeen à M. Everett, [...] Etats-Unis à Londres, réponse à une note de M. Steve[...] dernier ministre américain, relative au droit de visite. [...] que M. Stevenson avait fait remettre cette note à lord A[...] le lendemain de son départ pour l'Amérique, sans laisser [...] dres aucun chargé-d'affaires pour recevoir la réponse [...] nistre anglais. Lord Aberdeen a donc dû ajourner sa répo[...] qu'à l'arrivée de M. Everett, qui a remplacé M. Stevenson.

Nous ne connaissons pas la note de M. Stevenson, et [...] lord Aberdeen ne présente naturellement que les argume[...] rables au droit de visite. Du reste, le ministre des affaire[...] gères récuse complètement et de la manière la plus for[...] prétention attribuée au gouvernement anglais de saisir le[...] américains faisant la traite. Quand un navire est recon[...] ricain, qu'il soit ou ne soit pas engagé dans le comme[...] noirs, il doit être immédiatement relâché.

Il paraît que M. Stevenson, dans sa note, avait déclar[...] déniant à l'Angleterre le droit de visite des navires sous [...] américain, il n'étendait ses objections qu'aux navires [...] américains. Lord Aberdeen ne pouvait manquer de s'em[...] cette concession au principe du droit de visite, et il dem[...] effet, comment il est possible de s'assurer de la *bona fi*[...] villon.

Lord Aberdeen termine par la déclaration suivante [...] » vires (américains), s'ils sont engagés dans la traite, de[...] » laissés en jouissance du monopole de ce trafic inique[...] » gouvernement anglais ne permettra jamais que l'usage [...] » leux du pavillon américain étende cette iniquité à d'au[...] » tions qui l'exercent, et qui ont conclu des traités solen[...] » ce pays pour l'abolir entièrement. »

Cette conclusion de la note du ministre anglais est for[...] termes d'autant plus énergiques, que le jour même où il [...] sait à M. Everett (20 décembre 1841), il venait de signer [...] cert avec les représentans de la France, de l'Autriche, [...] Russie et de la Prusse, la convention commune à laquelle [...] que la ratification de la France. Voici le texte de la no[...] Aberdeen:

« Le soussigné a l'honneur d'adresser à M. Everett les o[...] tions qu'il croit devoir faire en réponse à la note de M. S[...] du 21 octobre. Cette note n'étant parvenue au soussigné [...] lendemain du départ de M. Stevenson de Londres pou[...] rique, et en l'absence d'un ministre ou chargé d'affaires [...]

---

(1) Burnes, *Travels into Bockara*, T. III, Liv. II.

(1) *Travels into Bockara*, T. III, Liv. 1.
(2) *Travels*, T. II, Ch. III.
(3) *Parliamentary papers. Correspondence relative to Afghanistan.* C. Wade's Letter.

(4) *Parliamentary papers*, lettre du 4 octobre 1837.
(5) Les journaux de l'Inde ont publié sur Alexandre Burn[...] moire qui est attribué à son frère, le docteur Burnes.
(6) *L. Wood's Journey to the Oxus.*

…dant en Angleterre, le soussigné attendait depuis lors, …une certaine impatience, l'arrivée de M. Everett pour pou… renouveler ses relations diplomatiques avec un représentant …té de la république. Si le soussigné n'avait pour but que … de la controverse sur les argumens de M. Stevenson ou … corroborer les siens en traitant la question qui a servi de ma… à leur correspondance, il aurait éprouvé peu d'impatience; … comme il est nécessaire de faire cesser les doutes et dispa… les malentendus, il ne croit pas pouvoir trop tôt profiter … la présence de M. Everett à son poste, pour porter à sa con… …nce la véritable situation de la question dont il s'agit.

Le soussigné, d'accord avec M. Stevenson, croit qu'il im… … d'arriver à la parfaite intelligence de la question en litige: … doit être la première fin que l'on se propose dans les dif… …nds, entre états aussi bien que dans les contestations parti… …res, et c'est souvent heureusement le premier pas fait vers … réconciliation des parties. Aujourd'hui, cette intelligence est … …ement essentielle, une continuation de malentendus et … …eurs pouvant produire les plus sérieuses conséquences, — … Stevenson persiste à prétendre que le gouvernement an… … veut s'arroger un droit équivalent à la faculté de visiter les … américains en temps de paix; à l'appui de cette pré… …tion, il cite un passage d'une précédente note du vicomte … …erston, à lui adressée; il proteste fortement contre ce pas… … et contre la doctrine qu'il renferme, et que, selon lui, le … …igné veut soutenir.

Le soussigné n'a pas l'intention d'examiner l'importance et … précise des expressions du vicomte Palmerston. L'auteur … facilement les expliquer à M. Stevenson à l'époque où elles … écrites; mais le soussigné désire que ses doctrines sur la … …re, et celles du gouvernement dont il est l'organe, ne soient … …rement jugées que d'après ses déclarations personnelles. … soussigné renonce de nouveau, comme il l'a déjà fait, dans … termes les plus explicites, à tout droit, de la part du gouver… …ent anglais, de visiter les navires américains en temps de … Le droit de visite, à l'exception des cas où il est spéciale… … concédé par traité, n'est purement qu'un droit de guerre, … …dant la paix il ne s'aurait s'exercer en pleine mer. Le sous… … pense toutefois que le droit de visite ne se borne pas à la … …ation de la nationalité du navire, mais qu'il s'étend encore … du voyage et à la nature de la cargaison. L'unique but des … …rs anglais est de s'assurer si les navires qu'ils rencontrent … …ent réellement ou non américains.

Le droit que l'on désire n'a aucune analogie avec le droit de … soit en principe, soit dans la pratique. Il n'est que le … de prouver à la partie qui a un intérêt légitime à connaître … que le navire est bien ce qu'il annonce être par les cou… qu'il porte. Nous concédons ce droit aussi librement que … exerçons. Les croiseurs anglais n'ont pas d'instructions … arrêter les navires américains dans les premières circonstan… …ces; au contraire, ils doivent s'abstenir de tout acte d'in… …tion vis-à-vis d'eux, qu'ils soient ou non négriers. Mais … l'on peut raisonnablement soupçonner que l'on a abusé … pavillon américain pour couvrir le navire d'une autre nation, … …trait à peine croyable, si la chose n'avait pas été rendue … …te par les protestations réitérées de son représentant, que … gouvernement des Etats-Unis, qui a stigmatisé et aboli ce … s'opposât à l'adoption de moyens réputés indispensables … arriver à la connaissance de la vérité.

Le soussigné a soutenu, dans sa précédente Note, que la dé… …on légitime des argumens de M. Stevenson devrait, dans la … …ue, aller jusqu'à la sanction de la piraterie, lorsque des … …res jugeraient à propos de se mettre à l'abri sous le pavil… … des Etats-Unis. M. Stevenson fait observer que c'est une … de la part du soussigné; il déclare qu'en déniant le droit … …venir vis-à-vis des navires sous pavillon américain, il en… … limiter son objection aux navires américains *bonâ fide* et … aux bâtimens appartenant à des nations qui auraient pu … …leusement arborer le pavillon des Etats-Unis. Mais il sem… … soussigné que sa déclaration précédente n'est pas réfutée … manière satisfaisante par celle de M. Stevenson. Comment … …ra-t-on cette circonstance de *bonâ fide?* M. Stevenson … …-il disposé à soutenir que le pavillon suffit pour prouver la … …alité du navire? ce qu'il ne saurait faire en face de ses … …ations répétées, ou bien n'est-il pas forcé de convenir que … …cation de ses argumens donnerait une protection réelle à … les entreprises contraires à la loi et entachées de piraterie? Le soussigné a également exprimé son opinion qu'il était de … …ue généralement adoptée de reconnaître par la visite le … …le caractère de tout navire en pleine mer, contre lequel … …ent s'élever des motifs raisonnables de suspicion. M. Ste… … le nie, et il demande si une autre nation que l'Angleterre … voulu établir ou tenter d'exercer un pareil droit? En … à cette question, le soussigné rappelle uniquement la … avouée et constante des Etats-Unis, dont les croiseurs, … dans le golfe du Mexique, de l'aveu même des journaux … …ains, sont notoirement dans l'habitude d'examiner tous les … suspects, sous pavillon anglais ou sous tout autre pa… Aux yeux de qui ces bâtimens sont-ils suspects? assuré… … yeux des commandans des croisières américaines. Mais, … ce droit est aussi important pour les Etats Unis que … Grande-Bretagne. Il n'est pas facile de comprendre com… … relations maritimes du monde pourraient se suivre … … cette précaution.

… à peine nécessaire de rappeler à M. Everett que le droit … par l'Angleterre n'est exercé dans aucun but d'égoïsme. … établir dans l'intérêt de l'humanité et pour l'adoucisse… … des souffrances de nos semblables. Ce but a provoqué les … de tout le monde civilisé, y compris les Etats-Unis … …rique; il a droit à l'assistance et à l'appui universel.

Le soussigné ne peut s'abstenir ici de mentionner la conduite … …able et zélé officier commandant la force navale des … …nis sur la côte d'Afrique: cet officier, comptant sur le … sincère de son gouvernement pour la suppression de la … … noirs, et comprenant l'abus que l'on faisait du pavil… …ricain, a conclu le 11 mars 1840 un arrangement avec … commandant les croiseurs de S. M. dans la même station. … officiers sont convenus, après s'en être mutuellement … arrêter tous les navires sous couleurs américaines em… … la traite. Si l'on trouve que c'est une propriété améri… … navire sera remis au commandant de tout croiseur … de la station; s'il appartient à d'autres nations, on en … conformément aux traités passés par S. M. avec les …

… ce droit, et même, d'après les déclarations de M. … il regrette de ne pouvoir pas douter que la con… … brave officier américain, quoique naturelle et louable dans son objet, a été désavouée par son gouvernement. Le soussigné ne veut pas à présent prendre la défense de la justice et de l'opportunité du droit mutuel de visite, concédé et réglé par le traité, ni peser les raisons pour lesquelles cette proposition a été rejetée par le gouvernement des Etats-Unis. Il a eu l'occasion, dans une Note précédente, de faire remarquer que des concessions sanctionnées par l'Angleterre et la France en toute apparence, ne devaient pas être incompatibles avec la dignité et l'indépendance de tout autre état disposé à suivre leur exemple. Mais le soussigné informe M. Everett qu'aujourd'hui même il a conclu un traité annexe avec la France, l'Autriche, la Russie et la Prusse, et qu'aux termes de ce traité le droit naturel de visite dans de certaines latitudes est complètement et efficacement établi pour toujours. C'est, à vrai dire, une Sainte-Alliance dans laquelle le soussigné aurait été charmé de voir les Etats-Unis prendre la place qui leur appartient parmi les grandes puissances de la chrétienté, les premières en richesses et en civilisation, et unies ensemble pour la cause de la miséricorde et de la justice. Sans doute on pourrait abuser de ce droit comme on peut abuser de tout autre droit délégué à un grand nombre de mains différentes. Il pourrait se faire qu'il fût exercé étourdiment et arbitrairement, et dans ce cas il n'y aurait pas lieu seulement à remontrance, mais encore à une juste punition. Toutefois cette hypothèse est improbable au plus haut point; et si, en dépit de la réserve la plus extrême, une erreur avait lieu, si quelque navire américain avait à se plaindre de quelque tort ou de quelque dommage, prompte et large réparation lui serait donnée.

»Le soussigné répète que les croiseurs anglais n'ont pas du tout la prétention d'intervenir le moins du monde vis-à-vis des navires américains, quelle que soit leur destination. Ces bâtimens auront la permission, s'ils le font, de jouir du monopole de ce trafic impie; mais le gouvernement anglais ne souffrira jamais que l'usage frauduleux du pavillon américain étende l'iniquité à d'autres nations qui exercent ce trafic, et qui ont conclu avec l'Angleterre des traités solennels pour son entière suppression. Pour prouver à M. Everett la sollicitude du gouvernement de S. M., jaloux de prévenir tout sujet raisonnable de plainte, le soussigné croit ne pouvoir mieux faire que de lui communiquer la substance des instructions en vertu desquelles les croiseurs anglais agissent vis-à-vis des navires américains, lorsqu'ils sont employés à ce service.

« Si, d'après les renseignemens que le commandant du croi»seur de S. M. pourra avoir reçu, ou d'après les manœuvres du »navire, ou pour tout autre raison suffisante, il a lieu de croire »que, bien que le navire porte pavillon américain, cependant il »n'appartient pas aux Etats-Unis, il doit, si l'état du vent et du »temps le permet, se porter en tête du navire suspect, après »l'avoir hélé pour lui faire part de ses intentions, et envoyer une »embarcation à son bord pour s'assurer de sa nationalité sans »l'arrêter, s'il prouve qu'il est vraiment navire américain. Mais »si ce mode de visite est impraticable, il doit requérir le navire »de s'arrêter à cet effet. L'officier qui se trouve le long du bord »doit simplement s'assurer de la nationalité du navire par ses »papiers et autres documens, et si c'est réellement un bâtiment »américain, il le quittera immédiatement, en lui offrant, avec le »consentement du capitaine, de noter sur ses papiers la cause »qui avait fait suspecter sa nationalité, et le nombre de minutes »pendant lesquelles il a été détenu pour cet objet, s'il a été dé»tenu. Toutes ces particularités doivent être immédiatement no»tées sur le livre de bord du navire croisant, et une copie en »sera transmise par la première occasion directement en Angle»terre. »

»Telles sont les précautions qu'a cru devoir prendre le gouvernement de S. M. contre les abus possibles qui pourraient survenir dans l'accomplissement de ce service, et il est prêt à adopter toutes autres mesures qu'il croirait être plus convenables à cet effet, et qui seraient en même temps conciliables avec le but principal qu'il a en vue. — M. Stevenson a dit qu'il n'avait pas l'intention d'empêcher de découvrir l'usage frauduleux qui pourrait être fait du pavillon américain. Ce cas échéant, le soussigné se plaît à croire qu'un gouvernement comme celui des Etats-Unis, professant les mêmes principes et animé des mêmes sentimens que celui de la Grande Bretagne, ne voudrait pas sérieusement s'opposer à toute mesure tendant à l'accomplissement du grand but que l'on se propose d'atteindre.

» Foreign-Office, le 20 décembre 1841. »

Extérieur.

ITALIE.

Une lettre de Rome, du 19 mars, mande:

« S. A. R. le prince Frédéric de Prusse est arrivé ce matin de Naples.

»L'enterrement du comte Palin a eu lieu aujourd'hui avec tous les honneurs dûs à son rang. Malgré toutes les recherches de la police, on n'est pas encore parvenu jusqu'ici à découvrir l'assassin, bien qu'une somme considérable soit promise à quiconque l'arrêtera. »

— On mande de Florence, le 20 mars:

« La Société par actions qui s'est formée pour construire un chemin de fer de Lucques à Pise, et qui a reçu du gouvernement toscan et de celui de Lucques les concessions nécessaires, vient d'ouvrir des listes de souscription pour les actions de mille livres de Toscane chacune, qui sont au nombre de 2,500, les frais de construction étant évalués à 2,500,000 livres. Les travaux ne tarderont pas à commencer, et la direction a l'intention de faire concorder l'ouverture de ce chemin de fer avec le Congrès de naturalistes qui aura lieu à Lucques au mois de septembre 1843.

»Il s'est également formé une Société pour l'établissement d'un chemin de fer entre Milan et Pavie, et les voies ferrées suivantes sont en projet, ou bien on s'occupe des études relatives à la possibilité de les exécuter: D'Alexandrie à Arona par Turin, de Come à Monza, de Pavie à Gênes, de Livourne aux frontières des Etats du Pape par les Maremmes, et de Terracine à Naples. Si ces dernières lignes étaient mises à exécution, on ne tarderait assurément pas non plus à les relier par un chemin de fer traversant le territoire des Etats de l'Eglise.

»On voit par là que l'Italie s'occupe activement des chemins de fer. »

BAVIÈRE.

On écrit de Munich, le 28 mars:

« Par suite d'une indisposition de S. M., le mariage de S. A. R. la princesse Adelgonde avec S. A. I. M. l'archiduc d'Autriche et prince héréditaire François de Modène n'aura pas lieu demain, mais après-demain, le 30. »

PRUSSE.

On écrit de Berlin, le 20 mars:

« S. A. R. feu le duc de Mecklenbourg aurait, à ce qu'on assure, recommandé à son successeur de ne rien changer dans les affaires de l'état, et de ne point entamer des négociations au sujet de l'accession du pays au *Zollverein*, sans le consentement des Etats.

»La nouvelle de la nomination de M. de Bulow au département des affaires étrangères satisfait tous ceux qui s'intéressent au progrès de la Prusse. Bien que, par sa naissance, M. de Bulow appartienne à une famille mecklenbourgeoise, cependant par les services qu'il a rendus à l'état prussien et par son alliance avec la famille de Humboldt, il y a long-temps qu'il s'était acquis la plus grande confiance de sa patrie adoptive. C'est hier qu'un courrier est parti d'ici pour lui apporter la nouvelle de sa nomination. »

HESSE GRAND'-DUCALE.

On mande de Darmstadt, le 29 mars:

« La seconde Chambre de nos Etats a longuement débattu, dans sa séance du 12 de ce mois, la proposition suivante, faite par trois de ses membres, et tendant à prier le gouvernement de présenter un projet de loi ayant pour but de restreindre les permissions de mariage.

»Par mesure d'exception, le mariage est interdit dans les cas suivans, et l'expédition des pièces exigées par la loi pour le mariage est refusée: 1° Quand celui qui déclare avoir l'intention de se marier n'a pas jusque là subvenu suffisamment et avec probité à sa subsistance et qu'il a régulièrement été secouru par les établissemens de bienfaisance; 2° Quand il est atteint d'infirmités telles qu'on doit admettre avec certitude, en faisant au besoin constater le cas par des gens de l'art, le défaut de capacité de pourvoir lui-même à sa subsistance (dans les deux cas en supposant que le changement qui s'opérera dans sa position par suite du mariage ne fasse pas disparaître tout doute sur ses moyens de subsister de ses propres ressources); 3° Quand il a l'intention d'épouser une personne étrangère à l'endroit et qui a une mauvaise réputation soit pour avoir déjà été condamnée à une peine infamante, soit pour avoir déjà des enfans illégitimes dont le père n'est pas le fiancé actuel.

»Cette proposition a été adoptée dans la séance du 15 par 29 voix contre 14. »

ALLEMAGNE.

On lit dans l'*Ober-Postamts-Zeitung* de Francfort, en date de cette ville, le 30 mars:

« S. Exc. le baron de Bulow, ministre d'état et de cabinet privé actuel, chef du ministère des affaires étrangères de Prusse, est parti ce matin pour Berlin.

»Le général autrichien de Wissinck, et son adjudant le lieutenant de Hayn, qui avaient été chargés de l'inspection fédérale du contingent hessois Grand-Ducal, ont été décorés par S. A. R. le grand-duc de l'ordre de Louis. Au premier a été conféré la croix de commandeur, de 1re classe, et au second la croix de chevalier, de 1re classe, dudit ordre. »

— Une lettre particulière de Francfort, de la même date, annonce que M. Nostitz et Jænkendorf, envoyé royal de Saxe près de la Diète, s'est chargé provisoirement de la présidence de la haute assemblée.

ESPAGNE.

Il paraîtrait que le régent et l'Infant don François de Paule sont parfaitement d'accord; l'infant après avoir séjourné quelques jours à Aranjuez se fixera à Séville ou sur quelqu'autre point de la belle Andalousie. Le fils aîné du prince embrassera la carrière des armes et le 2e fils celle de la marine. Ce rapprochement cacherait-il quelque combinaison matrimoniale. On en parle beaucoup à Madrid. On ne parle pas moins d'une grande satisfaction donnée par le cabinet anglais au gouvernement espagnol. Il y avait à la Havane un consul d'Angleterre du nom de Turnbull, abolitioniste renforcé et philanthrope imprudent dont les manies libérales jetaient l'alarme dans la population. Le gouvernement anglais a consenti à le rappeler; cette nouvelle est publiée par un des organes officiels: elle est appréciée comme nouvelle marque de la loyauté qui anime les hommes d'état anglais.

Les correspondances de Barcelone ne sont pas intéressantes.

— Le général Rodil demande des fonds ne pouvant pas payer son armée. On continue de parler de modifications ministérielles et l'on désigne plus spécialement comme devant quitter le ministère, M. Alonzo, ministre de grâce et justice. Les députés catalans adresseront probablement au ministère des interpellations relativement au prétendu traité de commerce avec l'Angleterre.

Il paraît que jusqu'ici la reine avait, comme les rois, ses prédécesseurs, fait grâce, le jour du Vendredi Saint, à quelques condamnés. Son ministère lui a refusé ce consolant service de la royale prérogative. M. Gonzalès a voulu prouver que ce n'était pas seulement quand il s'agissait de lettres de créance, que la minorité de la reine s'opposait à ce qu'elle prît l'initiative. Cette petite tactique ne trompera personne.

Nous apprenons par les correspondances de Barcelone, du 27, que décidément le procès va s'instruire contre le journal *El Constitucional* qui s'était permis de publier un article offensant contre Louis Philippe.

[illegible]

La *Gazette de Londres* du 1er avril annonce que le colonel sir Henry George Macleod, jusqu'ici lieutenant-gouverneur de l'île de Trinidad, a été nommé par S. M. gouverneur et commandant-en-chef de cette île.

— La même feuille porte que la reine a nommé le général-major William Francis Patrick Napier, lieutenant-gouverneur de

[illegible] Guernsey, en remplacement du lieutenant-général sir [illegible] Douglas.

— Les journaux des Etats-Unis annoncent que lord Morpeth s'est embarqué à Charleston pour la Havane.

— Le lieutenant Michel de Courcy, du *Charybdis*, qui s'est conduit avec tant de bravoure dans le dernier engagement contre l'escadre de Carthagène en Amérique, a été promu au rang de commandant. Plus tard il sera nommé capitaine.

— Le *Prince Albert* de 90 canons, qui se construit à Portsmouth, sera nommé désormais *the Princess Royal*. Bientôt il y sera bâti un nouveau trois ponts qui portera le nom de *Prince Albert*.

— Le 31 mars, M. Van de Weyer, ministre de Belgique, et le baron de Brunow, ministre de Russie, ont travaillé au *Foreign-Office*.

— Les journaux annoncent la mort de Mad. Catherine Matcham, sœur unique du célèbre amiral lord vicomte Nelson. Mad. Matcham avait atteint l'âge de 78 ans.

— Le duc de Northumberland sera installé sous peu en qualité de chancelier de l'Université de Cambridge. On dit que S. A. R. le prince Albert et le duc de Wellington seront présens à la cérémonie.

— M. Waghorn qui a rendu tant de services à l'Angleterre, en ouvrant des communications entre elle et les Indes, par la voie d'Egypte, vient d'être nommé lieutenant de la marine royale.

— Le 30 mars, les directeurs de la Compagnie des Indes, ont nommé le colonel sir G. Arthur, gouverneur de la présidence de Bombay.

— Le *Morning Herald* parle de la grande activité qui règne à Londres, pour le recrutement de troupes destinées au service des Indes.

— On lit dans le *Morning Chronicle*, que l'opposition contre l'*income tax* est encore plus violente dans les provinces que dans la métropole. Des *Meetings* ont eu lieu à Edimbourg, à Leeds et à Manchester, où ont été adoptées des résolutions qui se prononcent fortement contre cette taxe. Une formidable opposition existe aussi contre le bill sur les céréales et le tarif.

— Les plus récentes nouvelles du Cap de Bonne Espérance sont du 1er février. Elles ne présentent aucun intérêt. Le nombre de navires arrivés au Cap en 1841, comprenant Table Bay, Algoa Bay et Simon's Bay, s'était élevé à 485; il en était arrivé en outre deux à Saldanha Bay. En 1840, le nombre d'arrivages avait été de 522. Arrivages en moins pour 1841, 37.

— Le *Morning Chronicle* publie, d'après sa correspondance de Constantinople, la réponse de la Sublime Porte, à la Note du gouvernement grec, relatif aux différends entre les deux pays. Cette réponse est datée du mois de décembre 1841.

On lit dans le *Globe* anglais :

Comme les événemens qui se passent dans l'Inde deviennent de jour en jour plus intéressans, nous pensons que nos lecteurs accueilleront avec plaisir le tableau suivant de l'étendue et de la population de notre Empire de l'Inde. Nous y joignons aussi la liste de nos alliés et tributaires, ainsi que plusieurs des états indépendans de notre frontière. Nos lecteurs verront ainsi d'un seul coup-d'œil l'immense importance des intérêts attachés à la sûreté de nos possessions indiennes.

Territoire anglais.

	Superficie. Milles carr. ang.	Population. Habitans.
Présidence du Bengale	328,000	57,500,000
» de Madras	154,000	15,000,000
» de Bombay	11,000	2,500,000
Territoires dans le Decan, etc., acquis depuis 1815, et attachés presque tous à la présidence de Bombay	60,000	8,000,000
Total des territoires anglais	5,530,000	83,000,000

Alliés et tributaires anglais.

1. Le Rajah de Mysore	27,000	3,000,000
2. Le Nizam	96,000	10,000,000
3. Le Rajah de Nagpour	70,000	3,000,000
4. Le roi d'Oude	20,000	3,000,000
5. Le Guicwar	18,000	2,000,000
6. Bhopal, 6000; [illegible]	14,000	1,500,000
7. Le Rajah de Sattara	14,000	1,500,000
8. Travancore, 6,090; Cochin, 2,000	8,000	1,000,000
9. Sous les Rajahs de Jodpoor, Jaypoor, Oudipoor, Bikanair, Jessulmair et autres chefs du Rajepoot; Holkar; Scindia, Gonds, Bheels, Coolies et Catties	288,000	1,500,000
Total	1,105,000	123,000,000

Etats indépendans.

Possessions du Scinde	30,000	4,000,000
Le Rajah de Nepal	53,000	2,000,000
Le Rajah de Lahore	50,000	3,000,000
Les Amirs de Scinde	24,000	1,000,000
Afghanistan et dépendances	18,000	1,000,000
Total général	1,280,000	134,000,000

FRANCE.

On écrit de Paris, le 2 avril :

Le roi et la reine des Belges sont arrivés aux Tuileries, hier au soir à six heures.

— Uneéd roédunise n putés de la gauche a eu ieu aujourd'hui chez M. O. Barrot, pour s'occuper des élections.

— Les membres démissionnaires de la Chambre de Commerce du Havre, ont délibéré en commun sur la réponse à faire à une dépêche ministérielle les engageant à reprendre les fonctions qu'ils ont résignées. Il a été résolu qu'un refus poli, mais ferme, serait notifié au ministre.

— On lit du 2 avril, dans le *Messager* :

« Les rapports officiels parvenus aujourd'hui au gouvernement confirment les détails reproduits par les journaux de ce matin, d'après *le Télégraphe*, journal d'Haïti :

» Le différend momentanément survenu entre le consul-général du roi et le gouvernement d'Haïti était aplani, à leur mutuelle satisfaction. »

— M. le maréchal, président du conseil, ministre de la guerre, a reçu de M. le gouverneur général de l'Algérie un rapport dont nous donnons ci-dessous la substance, et deux dépêches de M. le lieutenant-général Négrier. Le premier document contient des détails sur les faits déjà connus. Il rend compte de l'expédition du général Changarnier sur les Hadjoutes, dont nous avons précédemment parlé. M. le gouverneur-général donne les plus grands éloges à la haute intelligence du général Changarnier dont les divers mouvemens très-bien conduits par lui et très-bien exécutés par les troupes, ont produit d'excellens résultats matériels et ne peuvent manquer d'en avoir de meilleurs moralement. Les populations sont profondément découragées et fort exaspérées contre leurs chefs qui les avaient leurrées de l'espoir d'une paix prochaine. Il est à remarquer surtout que les Hadjoutes se sont mollement défendus, que les Béni-Menassers et les Béni-Menads sont restés immobiles à la vue des désastres de leurs voisins, ainsi que la cavalerie régulière du Kalifat qui s'est tenue sur une hauteur sans faire le moindre mouvement contre notre incursion. Des Arabes même, sur l'Oued el-Hachem, criaient à nos soldats : « Vous pouvez passer, Dieu est avec vous ! » Dans ces nombreux et divers engagemens, nous n'avons eu que trois blessés, et l'ennemi a laissé sur la place 20 hommes tués, 420 prisonniers ont été ramenés par la colonne, outre 2000 têtes de bétail environ, des bêtes de somme et une grande quantité d'armes et de selles.

— On écrit de Valenciennes, le 30 mars, qu'au passage du roi et de la reine des Belges qui sont entrés en cette ville à deux heures, un des chevaux de leur voiture s'est embarrassé entre le brancard et les traits et que peu s'en est fallu qu'il n'en résultât un grave accident; plusieurs personnes sont heureusement parvenues à le prévenir.

BELGIQUE.

On lit dans l'*Observateur* :

Les organes d'une partie du clergé catholique font, depuis quelque temps une guerre sans quartier ni trève au ministre de Prusse, près de notre cour. On reproche à M. d'Arnim de vouloir exercer de l'influence sur les affaires religieuses des protestans de notre pays, et de se mêler d'intrigues religieuses « qui » *scandalisent* les protestans dit, le *Journal de Bruxelles* et *inquiètent* les catholiques. »

Le langage de ce journal est très-violent. Il appelle M. d'Arnim un *personnage doublement étranger et à notre culte et à notre pays*, un personnage *notoirement connu dans la société de Bruxelles, pour faire de la propagande protestante et usant, à cet effet, d'une position politique élevée*. L'Eglise, à laquelle M. d'Arnim donne son appui, « *est une Eglise bâtarde* » et il ne faut pas craindre en attaquant ce diplomate, d'indisposer le cabinet qu'il représente.

« Les puissances, dit le *Journal de Bruxelles*, ont d'autres intérêts à surveiller pour ne pas prendre la mouche à propos d'une » affaire de sacristie dans laquelle on reproche à M. le ministre » de Prusse de TRIPOTER. Nous ne nions pas que M. d'Arnim, en » présence des lois du pays, n'ait autant de droit de faire de la » propagande religieuse que certains colporteurs de bibles tronquées, que les *Saint-Simoniens* et *tutti quanti* qui font de la » propagande sur tous les tons. Mais à propos de l'usage de ce » droit, nous conservons notre franc-parler et nous disons notre » opinion sur le compte de M. d'Arnim, *comme sur le compte de* » *M. Enfantin, de ridicule mémoire*. Du reste, M. Enfantin faisait » son métier et M. d'Arnim n'a pas été envoyé par sa cour en » qualité de propagateur de nouveautés religieuses. »

— Les pièces de la volumineuse procédure dans l'affaire du complot et de l'attentat contre la sûreté de l'état viennent de parvenir au ministère de la justice. Conformément à la loi, ces pièces seront transmises, probablement dans le courant de la semaine, à la Cour de cassation, de manière à ce que le pourvoi puisse être jugé dans les premiers jours du mois de mai.

Les frais qui ont été occasionés par l'instruction dans l'affaire du complot contre la sûreté de l'Etat, se sont élevés au-delà de 6,000 fr.

ANNONCES.

4504. Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a divers Meubles à offrir dans un genre tout nouveau et du meilleur goût, à des prix beaucoup au-dessous de ceux de fabrique, pour cause de départ.

Ces Meubles réunissent à un degré supérieur l'élégance, la nouveauté et la variété des formes, le fini du travail ainsi bien que la beauté du bois.

A. MULLER, *ébéniste*, au *Spui*, O, n° 3, à La Haye.

Rabais réel de 20 à 80 pc. sur le cours.

Le Sieur F. Canongette

terminera ses emballages définitifs dans le courant de cette semaine. Jusqu'au moment de son départ, MM. LES AMATEURS PEUVENT ENCORE VISITER SON MAGASIN *et s'y procurer tous*

les Livres, Pap., Plumes, Cires, Crayons,

et autres articles de son assortiment

Avec rabais réel de 20 à 80 pc.

sur le cours habituel. *Hôtel la Ville de Paris, Korte Houtstraat.*

4503.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 2 AVRIL.

	Int.	Cours du 1er avril.	Cours du 2 avril. Fluctuations de	à
PAYS-BAS.				
Dette active	5	101 [illegible]	de 101 1/8	à 101 1/4
d° d°	2½	51 13/16	» 51 [illegible]	» 51 15/16
d° différée		—	—	—
Billets de chance		—	—	—
Syndicat	4½	92 1/2	» 92 3/4	» 92 13/16
d°	3½	—	» 76 3/4	» —
Société de Commerce	4½	—	156	156 1/8
d° nouvelle	4½	—	—	—
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes	5	—	» 99	» —
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 3/8	» —
d° d° 1828 & 1829	5	—	» 105 1/2	» —
Inscript. [illegible]	6	—	» 69	» —
Certific. au d°	6	—	» 70	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —
d° Inscript. 1831/33	5	—	» —	» —
Emprunt de 1840	4	88 11/16	» 88 3/4	» —
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix		—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
Passive	5	—	» 5 3/4	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	20 15/16	» 21 1/16	» 21 1/4
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» —	» —
d° métalliques	5	—	» 106 1/2	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples	5	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	3			
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3			
FRANCE. Inscr. au G. L.	3			
POLOGNE. Act. 1835				
BRESIL. Cons. Ann.	5	—	» 69 1/4	» 69 7/16
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824	6	—	» —	» —
PEROU. d° dit	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —

BOURSE DE PARIS DU 1er AVRIL.

	Cours du 31 mars.	Cours du 1er avril. Fluctuations de	à
FRANCE.			
Cinq pour cent	117 60	de 117 80	à 117 85
Trois pour cent	80 50	» 80 70	» —
ESPAGNE.			
Emprunt Ardouin	25 1/4	» 25 1/8	» —
Anc. différée	—	» —	» —
Nouv. diff.	—	» —	» —
Passive	—	» 5 1/2	» —
NAPLES.			
Certificats Falconet	106 70	» 106 85	» 107 00
PAYS-BAS.			
2 ½ pour cent	—	» —	» —
BELGIQUE.			
Dette active. 5	—	» 105 1/2	» —
Dito. 3	—	» —	» —
Banque belge	—	» 805 00	» —
ÉTATS-UNIS.			
Obl. de la Banque. Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.)	—	» —	» —
Ville de New-York, j. janvier 1841. 5	—	» —	» —
État de New-York, j. octobre 1840. 5	—	» —	» —
État d'Ohio, j. avr. 1841. 6	—	» —	» —

Du 2 avril.

France. — Inscr. au G. L. 5 %, 117,85. 117,75.
Id. id. 3 %, 80,60. 80,55.
Espagne. — Emprunt Ardouin, 5 %, 25 1/4, 3/8, 1/4.
Dette diff. 1830, —
Dette diff. 1835, —
Dette passive, 5 %, 5 1/4.
Naples. — Certificats Falconet, 5 %, 106,90. 107,00. [illegible]
Pays-Bas. — Dette active, 2 ½ %, —
Belgique. — Dette active, 5 %, 105 1/4.
Dito, 3 %, —
Banque belge, 805,00. 802,50.

BOURSE DE VIENNE DU 28 MARS.

Métalliques, 5 %	107 11/16	Lots de 1834	[illegible]
Dito, 4 %	—	Actions de la Banque	[illegible]
Dito 3 %	76		

BOURSE D'ANVERS DU 2 AVRIL.

	Int.	
Métalliques	5	111
Naples	5	—
Ardouin	5	21 1/4
Dette différée [illegible]		
Dito nouv.		
Passive	5	5 1/4
Lods de [illegible]		25 1/4

Cours après la Bourse (2 ½ heures).

Ardouin 21 1/4, A. 1/4, R.

Idem, Primes très recherchées.

BOURSE DE LONDRES DU 1er AVRIL.

Consol. 3 %	90 1/4, R.
Holl. dette act. 2 ½ %	[illegible]
Dito dito 5 %	100 1/8
Dito Emprunt 1837, 5 %	[illegible]
Espagne	21 5/8
Portugal (nouv.)	[illegible]
Russie	[illegible]

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du [illegible]. On s'abonne au Bureau [illegible] Marché-aux-Herbes, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur [illegible] Place-de-la Bourse), n° 5, est seul chargé des *Abonnements* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.